



**PAIEMENT DES DROITS ANNUELS D'INSCRIPTION
COURS ET FORFAIT DE FOURNITURES 2024/2025**

**-----
ECOLE D'ARTS PLASTIQUES**

Déclaration du demandeur

-un dossier par famille, à déposer lors de l'inscription-

Mme-M. Nom – Prénom* :

Adresse * :

Courriel * :

Téléphone(s) * :/.....

Numéro de famille attribué par L'Espace familles :

*Champs obligatoires

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école d'arts plastiques et notamment des modalités de paiement et des conditions de remboursement :

- des droits d'inscriptions des cours annuels
- du forfait annuel de fournitures

Je souhaite m'acquitter de ces droits selon le choix ci-dessous : (cocher l'option choisie)

Le règlement de la totalité en une fois :

A réception de la facture en bénéficiant de l'ensemble des possibilités de paiement suivantes : carte bancaire, espèces, chèques, chèques vacances, mais également règlement en ligne, sur la plateforme numérique de l'Espace Familles :

Espace Citoyens Libourne accessible sur le site internet de la ville : www.libourne.fr

Les familles ont jusqu'à la fin du mois pour régler leur facture. Si la facture reste impayée à cette date, elle est transmise au trésor public qui se charge de son recouvrement et peut appliquer des frais.

Le règlement en huit fois sans frais par adhésion au prélèvement automatique :

N.B : possibilité offerte pour tous les dossiers complets avant le 30 septembre uniquement.

Je m'engage à régler la totalité des mensualités prévues au regard du montant de l'inscription. Celle-ci étant annuelle, il ne sera accordé aucune réduction sur son montant pour quelques motifs que ce soit hormis ceux précisés par délibération.

Si je souhaite interrompre le prélèvement, je devrai m'acquitter immédiatement de la somme restant due sur le montant de l'inscription.

Les prélèvements seront effectués le 10 de chaque mois de novembre à juin par la Régie Universelle.

En cas de rejet d'un prélèvement la somme sera à régler à l'Espace Familles par un autre moyen de paiement. Au bout du troisième incident de paiement, la ville de Libourne se réserve le droit de suspendre l'autorisation de prélèvement, et le solde de l'inscription sera exigible immédiatement auprès de la Régie Universelle.

- **Je complète l'autorisation et la demande de prélèvement ci-jointes**
- **Je fournis un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) en original**

N.B : Si vous avez déjà un mandat SEPA en cours auprès de la Régie Universelle (Espace Familles) et que vos coordonnées bancaires restent inchangées, il n'est pas nécessaire de remplir un nouveau mandat ni de joindre votre RIB.

Fait à

Le

SIGNATURE :

Le présent document concerne les frais d'inscriptions annuels 2024/2025 pour le ou les élève(s) suivant(s) :

Nom-Prénom : Né(e) le :

Catégorie d'inscription (cocher la case correspondante) :

- Jeune + forfait annuel fournitures
 Adulte + forfait annuel fournitures 2ème inscription + forfait annuel fournitures

Nom-Prénom : Né(e) le :

Catégorie d'inscription (cocher la case correspondante) :

- Jeune + forfait annuel fournitures
 Adulte + forfait annuel fournitures 2ème inscription + forfait annuel fournitures

Nom-Prénom : Né(e) le :

Catégorie d'inscription (cocher la case correspondante) :

- Jeune + forfait annuel fournitures
 Adulte + forfait annuel fournitures 2ème inscription + forfait annuel fournitures

Nom-Prénom : Né(e) le :

Catégorie d'inscription (cocher la case correspondante) :

- Jeune + forfait annuel fournitures
 Adulte + forfait annuel fournitures 2ème inscription + forfait annuel fournitures

Nom-Prénom : Né(e) le :

Catégorie d'inscription (cocher la case correspondante) :

- Jeune + forfait annuel fournitures
 Adulte + forfait annuel fournitures 2ème inscription + forfait annuel fournitures

Visa de l'Ecole d'Arts Plastiques :

Agrafer ou attacher le RIB original ici

